

## Les Brenets - Mesures hivernales

Nous rappelons aux détenteurs de véhicules que pour faciliter l'enlèvement de la neige le stationnement sur la voie publique y est interdit du 1er novembre au 15 avril de 02h00 à 06h00

### Horaires des interdictions de parquer pour les parcs à disposition

Lieux	Heures	Places
1) Des Pargots partie centrale sud	08h00 à 10h00	18
2) Sous les terrains du tennis	08h00 à 10h00	20
3) Bel-Air partie nord	08h00 à 10h00	6
Bel-Air partie sud	02h00 à 05h30	10
4) Rue du Lac du n° 10 au n° 20 partie Nord	06h00 à 07h00	12
5) Rue du Lac bâtiment communal	06h00 à 07h00	6

